

**DECISION N° 05 / AS 20-21 du 28/06/2021  
relative aux divers tarifs à partir de l'année scolaire 2021-2022**

Vu les articles R.451-1 à D.452-21 du Code de l'Education;  
Vu la délibération n°8/2007 du conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger en date du 10/12/2007 sur les délégations aux ordonnateurs secondaires pour la fixation de certains tarifs,

**Article premier : divers tarifs applicables à partir de l'année scolaire 2021-2022**

**Tarifs de location**

Location du gymnase : 1 600 CZK / heure

Location du terrain de sport situé en toiture du gymnase : 800 CZK / heure

Location de la salle de motricité : 800 CZK / heure

La location de ces installations relève de la seule compétence du Chef d'Etablissement.

Afin de faciliter les opérations mensuelles de facturation, il peut être décidé avec les locataires réguliers effectuant plus de 30 heures de location annuelles de forfaitiser contractuellement les heures de location en tenant compte des vacances scolaires et des jours d'annulation des locations.

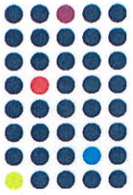
**Frais pour remplacement des livres et manuels scolaires perdus ou dégradés**

Dans le cas où certains ouvrages seraient détériorés (usure ne correspondant pas à l'usure normale) ou perdus, il est demandé aux parents de bien vouloir racheter l'ouvrage dans un état au moins équivalent à celui de l'ouvrage initialement prêté.

Dans l'impossibilité pour la famille de procéder au remplacement de l'ouvrage et après accord du chef d'établissement, il est possible de facturer à la famille le coût de remplacement de cet ouvrage. Le prix de celui-ci est déterminé en fonction de l'état de l'ouvrage au moment du prêt et selon les prix correspondants trouvés sur Internet.

**Frais pour remplacement des carnets de correspondance**

Renouvellement du carnet de correspondance : 100 CZK.



**Frais pour remplacement de la serrure du casier élève suite à la perte des clés**

Remplacement de la serrure du casier élève suite à la perte des clés : 200 CZK.

**Article 2 : divers tarifs :**

**Frais d'organisation spectacle :** entrée : 150 czk / CD : 150czk. Cette tarification peut évoluer jusqu'à + 10% pour atteindre l'équilibre financier sur cette action.

**Renouvellement carte de sécurité :** 200czk

**Article 3 : Conditions de paiement**

Le paiement se fait sous 30 jours après réception de la facture.

**Article 4 : Recours**

La présente décision peut être attaquée devant la juridiction administrative française par la voie d'un recours pour excès de pouvoir pendant un délai de quatre mois à compter de la date de sa publicité.

Le 29 juin 2021,

LE CHEF D'ETABLISSEMENT,  
Ordonnateur secondaire

29/06/21.

Publicité de la décision : par affichage sur tableau et par publication sur le site internet du Lycée Français de Prague, le : 30.06.2021.

